

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme Zones blanches centres bourgs :

les opérateurs télécoms ont tenu leurs engagements de couverture au 30 juin

Michel Combet, directeur général de la Fédération Française des Télécoms a présenté ce lundi 10 juillet, lors de l'inauguration du site de Besse-en-Oisans, dans le département de l'Isère, **les derniers chiffres de couverture du programme « Zones blanches centres-bourgs », en présence de Julien Denormandie, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires et de Marie-Noëlle Battistel, Députée de l'Isère et Présidente de l'ANEM.**

Les opérateurs mobiles, membres de la Fédération, Bouygues Telecom, Orange et SFR ont respecté, dans les délais impartis, leurs engagements de couverture dans le cadre du programme « Zones blanches centres-bourgs ». Respectant l'échéance du 30 juin 2017 fixée par l'Etat, les opérateurs ont déployé de manière mutualisée et volontaire, l'internet mobile dans tous les centres-bourgs des communes qui disposent d'ores-et-déjà d'un pylône.

Au 30 juin, ce sont 3 288 communes du programme « Zones Blanches - centres-bourgs » (parmi lesquelles 1 256 communes de montagne) qui bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs dont 1064 communes couvertes durant la seule année 2016.

La Fédération appelle par ailleurs de ses vœux un suivi national précis, avec la publication d'un calendrier des constructions des infrastructures, en lien avec les collectivités locales et leurs associations représentatives, dans les 567 communes où les pylônes n'ont pas encore été construits. La Fédération apportera toute son aide pour que ces infrastructures essentielles puissent être mises en œuvre dans les meilleurs délais, notamment pour les communes inscrites au programme en 2016 et 2017.

Les opérateurs – au sein de la Fédération - travaillent par ailleurs actuellement à un recensement et une présentation des solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments, notamment les lieux accueillant du public.

Conscients des enjeux fondamentaux qui se jouent pour l'aménagement numérique de nos territoires, **la Fédération et ses membres appellent désormais de leurs vœux un acte majeur, un véritable contrat de mandature entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs.**

Pierre Louette, Président de la Fédération a expliqué dans les Echos daté du 7 juillet que l'objectif est de **« donner la priorité à l'aménagement du territoire dans un cadre réglementaire, fiscal et budgétaire stable. Nous sommes prêts à accepter un « New Deal » dans les télécoms. »**

La Fédération et ses membres se sont rendus régulièrement sur le territoire pour accompagner et poursuivre ce dialogue si essentiel avec les élus, sur la progression du déploiement ambitieux des réseaux mobiles. De nombreuses inaugurations de pylônes en zones blanches ont été organisées par la Fédération en lien avec les opérateurs dans toute la France.

Cette présence dans les territoires illustre **la détermination des opérateurs à lutter contre la fracture numérique.** Cet engagement fort pour les territoires a représenté pour les opérateurs **un investissement de 2,7 milliards d'euros en 2016.**